

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN****SEANCE DU 05/06/2023****DATE DE CONVOCATION : 30/05/2023****CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Magali POISSON-VANNIER

PROCURATION(S) : Nathalie BLOMMAERT donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR, Géraldine TRONCA donne pouvoir à Laurent KERIVEL, Nicolas ELLEOUET à Marie-Hélène AUBREE

ABSENT(S) : Fabrice GAUBERT (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali POISSON-VANNIER

**Aménagement du territoire 2023.06.001 AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION
D'INTERET GENERAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES MILIEUX
AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION VILAINE OUEST**

Vu les articles L.210-1, L.211-1, L.211-7 et L.215-14 du Code de l'Environnement ;
Afin de respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, l'EPTB (Etablissement public territorial de bassin) Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO). Le territoire de l'UGVO compte 31 masses d'eau « cours d'eau » et 6 masses d'eau « plan d'eau ». Seules 5 % de ces masses d'eau sont en bon état écologique. Le non-respect des objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau est principalement lié à la qualité hydromorphologique des cours d'eau. En effet, le linéaire total de cours d'eau est de 2 526 km. Au regard du diagnostic réalisé sur la moitié d'entre eux, plus de 80 % de ces cours d'eau ont un état hydromorphologique dégradé. Pour atteindre les objectifs de bon état écologique, Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des travaux de restauration ambitieux des milieux aquatiques, dont le but est d'obtenir des résultats significatifs sur la qualité physico-chimique et biologique de l'eau et/ou sur la quantité d'eau disponible dans les hydrosystèmes. Ils se concentrent de plus prioritairement sur les cours d'eau de têtes de bassins versants (petit chevelu) qui jouent un rôle important en tant que zones de frayère pour les peuplements piscicoles, mais également vis-à-vis de la qualité de l'eau (zones d'épuration) et de la gestion des débits (zones de stockage en période de crues et de restitution en période d'étiage). Les travaux de restauration des milieux aquatiques sont financés dans le cadre de ce contrat par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, le SMG Eau 35 et les EPCI situés sur le territoire de l'UGVO. Ils sont mis en œuvre avec l'accord des propriétaires riverains et des exploitants agricoles. Afin de pouvoir allouer des fonds publics sur des propriétés privées, Eaux & Vilaine a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG). Une enquête publique a été ouverte du 9 mai 2023 (9h) au 9 juin 2023 (12h). Cette enquête concerne l'ensemble des communes situées sur le territoire d'intervention de l'UGVO soit 105 communes sur le Département d'Ille-et-Vilaine et 7 communes sur le Département des Côtes d'Armor.

La commune est invitée par délibération à émettre un avis sur ces travaux.

Vu l'avis de la commission municipale aménagement du territoire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- EMET un avis FAVORABLE

Le Maire, Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 09/06/2023
Le Maire Norbert Saulnier



Le/La secrétaire de séance,

